

DÉVELOPPEMENTS

DU Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Pour l'Exercice 1840.

NUMÉROS de Articles de la loi	Dévelop- pements des articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
<i>Administration centrale (Personnel).</i>		
1		Traitement du Ministre
2		Frais de représentation
3		Indemnité de logement pour le Ministre, et loyer pour les bureaux
4		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
5		Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service
<i>Matériel.</i>		
6		Ports de lettres et paquets, frais d'affranchissements, fournitures de bureau, frais d'impression et de reliure, achat de livres et de cartes, abonnement aux journaux belges et étrangers, éclairage et chauffage, entretien des locaux
7		Achat de décorations de l'ordre de Léopold
CHAPITRE II.		
<i>Traitements des agents politiques.</i>		
1		Autriche. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire
2		Confédération Germanique. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire
3		France. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation
4		Grande-Bretagne. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis
5		Hollande. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis
6		Italie. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire
7		Prusse. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire
8		Turquie. — Traitement d'un Ministre résident, d'un secrétaire, d'un drogman et de deux soldats
9		Bavière. — Traitement d'un chargé d'affaires
10		Breslin. Id. Id.
11		Danemark. Id. Id.
12		Espagne. Id. Id.
13		États-Unis. — Traitement d'un chargé d'affaires et d'un secrétaire
14		Grèce. — Traitement d'un chargé d'affaires
15		Hambourg. Id. Id.
16		Portugal. Id. Id.
17		Sardaigne. Id. Id.
18		Suède. Id. Id.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DE DÉVELOPPEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	Observations.
CHARGES ordinaires et pé- rennelles.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
21,000							
"	"	33,000	"	33,000	"		
12,000							
34,000	"	34,000	50,000	4,000	"		L'augmentation de 4,000 francs est jus- tifiée par l'extension qu'ont prise nos re- lations politiques et commerciales, et qui rend le nombre actuel des employés insuffi- sant.
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
32,000	"	32,000	30,000	2,000	"		Cette demande d'aug- mentation est la con- séquence naturelle de celle réclamée à l'ar- ticle 4
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
50,000	"	50,000	"	50,000	"		
60,000	"	60,000	60,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
60,000	"	60,000	"	60,000	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
54,500	"	54,500	54,500	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
25,500	"	25,500	25,500	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		

NUMÉROS des Articles de la loi. Dévelop- pements des articles.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Unique		CHAPITRE III.
		Traitements des agents consulaires.
Id.		CHAPITRE IV.
		Traitements des agents politiques en inactivité de retour de leur mission sans qu'ils y soient remplacés.
Id.		CHAPITRE V.
		Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses
Id.		CHAPITRE VI.
		<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur.</i>
Id.		Frais et entretien des pavillons, frais généraux de correspondance, secours à des belges indigents, frais d'achat et de copies de documents, frais extraordinaires et accidentels . . .
Id.		CHAPITRE VII.
		Missions extraordinaires et dépenses imprévues
Id.		CHAPITRE VIII.
		Pour l'établissement de nouvelles missions et pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec la Hollande

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS HORS TOUR L'EXERCICE 1839	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DIFFINITIVEMENT ALLOTÉS POUR 1840.	Observations.
CHARGES nouvelles et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
100,000	»	100,000	100,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
75,000	»	75,000	50,000	25,000	»		Cette augmentation est due à l'établis- sement de nouvelles missions et à l'exten- sion de nos rapports avec l'Orient et les États Barbaresques.
84,000	»	84,000	84,000	»	»		
»	»	»	300,000	»	300,000		

NOM DES ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. CHAPITRE I^{er}. <i>Administration centrale.</i>	
Article 1	Traitement du Ministre
— 2	Frais de représentation
— 3	Indemnité de logement pour le Ministre et loyer pour les bureaux
— 4	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
— 5	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés ou gens de service.
— 6	Matériel
— 7	Achat de décorations de l'ordre de Léopold
CHAPITRE II. <i>Traitements des agents politiques.</i>	
Article 1	Autriche
— 2	Confédération Germanique
— 3	France
— 4	Grande-Bretagne
— 5	Hollande
— 6	Italie
— 7	Prusse
— 8	Turquie
— 9	Bavière
— 10	Brésil
— 11	Danemarck
— 12	Espagne
— 13	États-Unis
— 14	Grèce.
— 15	Hambourg
— 16	Portugal
— 17	Sardaigne
— 18	Suède
A REPORTER. fr.	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DEFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et extraordinaires.	CHARGES exceptionnelles et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
21,000	"	21,000	"	21,000	"		
"	"	"	"	"	"		
12,000	"	12,000	"	12,000	"		
54,000	"	54,000	50,000	4,000	"		
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
32,000	"	32,000	30,000	2,000	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
50,000	"	50,000	"	50,000	"		
60,000	"	60,000	60,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
60,000	"	60,000	"	60,000	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
54,500	"	54,500	54,500	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
25,500	"	25,500	25,500	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	"	15,000	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
722,000	"	722,000	528,000	194,000	"		

N° DES ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	REPORT. fr.
	CHAPITRE III.
Article unique.	Traitements des agents consulaires.
	CHAPITRE IV.
Idem.	Traitements des agents politiques en inactivité de retour de leur mission
	CHAPITRE V.
Idem.	Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes, courses diverses
	CHAPITRE VI.
Idem.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur
	CHAPITRE VII.
Idem.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.
	CHAPITRE VIII.
Idem.	Établissement de nouvelles missions et dépenses résultant du traité de paix avec la Hollande .
	TOTALX. fr.

CRÉDITS MANDÉS POUR L'EXERCICE 1840			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1841	DIFFÉRENCES		CRÉDITS INDIVISIBLÉS ALLOUÉS pour 1840.	Observation
CHARGES INDIVISIBLÉS MANDÉS	CHARGES COMPLÉMENTAIRES MANDÉS	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840		
722,000	"	722,000	528,000	194,000	"		
100,000	"	100,000	100,000	"	"		
10,000	"	10,000	10 000	"	"		
70,000	"	70,000	70,000		"		
73,000	"	73,000	50,000	23,000	"		
84,000		84 000	84 000	"	"		
"	"	"	300,000	"	300,000		
1 061,000		1,061 000	1,142 000	219,000	300,000		
DIFFÉRENCES EN MOINS. fr.				81 000			

